

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 064-216404228-20240315-DEL\_24\_03\_04\_06-DE



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

**Conseil municipal**  
du 15 mars 2024



# SOMMAIRE

<b>I. Le cadre général</b>	p. 3
<b>II. Le contexte économique</b>	p. 4
A. La situation internationale et nationale	p. 4
B. La loi de finances 2024	p. 7
<b>III. La projection de la situation financière de la ville au 31 décembre 2023</b>	p. 11
A. Le fonctionnement	p. 11
1. Les Recettes Réelles de Fonctionnement	p. 12
2. Les Dépenses Réelles de Fonctionnement	p. 13
3. Les épargnes	p. 15
B. L'Investissement	p. 16
1. Les Recettes Réelles d'Investissement	p. 17
2. Les Dépenses Réelles d'Investissement	p. 17
C. La dette au 31 décembre 2023	p. 18
1. Montant et encours	p. 18
2. Dette par prêteur	p. 18
3. Extinction du capital de la dette	p. 19
4. Capacité de désendettement	p. 19
<b>IV. Les orientations politiques</b>	p. 20
<b>V. La prospective budgétaire 2024-2026</b>	p. 22
A. Le fonctionnement	p. 22
1. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024	p. 22
2. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024	p. 22
3. La politique des ressources humaines	p. 23
B. L'Investissement	p. 28
1. Les recettes prévisionnelles d'investissement 2024	p. 28
2. Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2024	p. 28
3. Les engagements pluriannuels	p. 28
C. Prospective 2024-2026	p. 30
1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement	p. 31
2. Les épargnes prévisionnelles	p. 33
3. La capacité de désendettement prévisionnelle	p. 33
4. La dette prévisionnelle	p. 33
<b>VI. Le budget annexe de l'eau potable</b>	p. 34
<b>VII. Le budget annexe de l'assainissement</b>	p. 40

## I. LE CADRE GENERAL

### Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les communes de plus de 3.500 habitants. Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux conseillers municipaux les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant mais aussi pour les années futures, en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés par l'exécutif.

Il s'appuie principalement sur des analyses du monde économique national et international, sur le contexte institutionnel des collectivités locales, ainsi que sur des analyses rétrospectives et prospectives des budgets locaux. Le débat, et donc le présent rapport, portent à la fois sur le budget principal de la commune, mais aussi sur les budgets annexes. Il doit désormais faire l'objet d'un vote formel.

### Le rapport d'orientation budgétaire (ROB)

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a complété les dispositions du CGCT relatives à la forme et au contenu du débat. Ainsi, pour les communes de plus de 10.000 habitants, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion des emprunts. Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature), ainsi qu'à la durée effective du travail dans la commune.

Enfin, le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 dispose qu'à l'occasion du DOB, la collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel, pour l'ensemble de ses budgets.

### Publication

Le débat afférent à la présentation du rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, et doit être transmis au représentant de l'État dans le département.

Le rapport est transmis à l'EPCI et mis à disposition du public qui en est avisé par tout moyen, notamment le site internet de la commune.

## II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

### A. La situation internationale et nationale

Sources documentaires : Caisse d'Épargne et Finance Active

#### **Monde : une croissance modérée en 2023.**

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée.

Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, il n'est pas envisagé pour l'instant un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au 3<sup>ème</sup> trimestre à -0,1% T/T, après +0,3% au 2<sup>ème</sup> trimestre et +0,1% au 1<sup>er</sup> trimestre.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique.

L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de 0,1% au 3<sup>ème</sup> trimestre, après +0,2% au 2<sup>ème</sup> trimestre et +0,3% au 1<sup>er</sup> trimestre. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au 3<sup>ème</sup> trimestre en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au 3<sup>ème</sup> trimestre à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

#### **Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit.**

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres, elle était stable à +0,1% en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au 1<sup>er</sup> trimestre (+0%), les exportations se sont contractées au 2<sup>ème</sup> (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader.

L'estimation du PIB du 3<sup>ème</sup> trimestre, à -0,1% le confirme et le 4<sup>ème</sup> s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 puis à 6,2% au 2<sup>ème</sup> après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au 3<sup>ème</sup> trimestre, +2,7% au 4<sup>ème</sup> et 5,5% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, il est possible de prévoir une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

### **France : la croissance est plus résiliente qu'attendu.**

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur. Après avoir stagné au premier trimestre (+0%), la croissance économique a retrouvé des couleurs au 2<sup>ème</sup> trimestre atteignant +0,5%, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% au 2<sup>ème</sup> trimestre après 7% au 1<sup>er</sup>), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% après -1,7%) (Livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été légèrement négative au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, à -0,1% et des évolutions opposées à celles du 2<sup>ème</sup> trimestre en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au 2<sup>ème</sup> trimestre, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5% au 3<sup>ème</sup> trimestre, après +1,2% au 2<sup>ème</sup>. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au 2<sup>ème</sup> trimestre).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4%) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.

### **France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre.**

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1<sup>er</sup> janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. L'inflation IPC a suivi la même évolution, passant d'un pic à 6,3% en février à 3,7% en décembre. L'inflation sous-jacente (IPC) reflue également, à 3,6% en novembre, après un pic atteint en avril à 6,3%. Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars).

Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité. Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance

### **France : les perspectives d'emploi restent favorables.**

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement- restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

Après avoir progressé de 0,4% au 1<sup>er</sup> trimestre, l'emploi salarié a ralenti au 2<sup>ème</sup> et au 3<sup>ème</sup> trimestre affichant une croissance de +0,1% dans le secteur privé comme public. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, 36 700 emplois supplémentaires ont été recensés après +26 800 emplois au 2<sup>ème</sup> trimestre. L'emploi se situe 0,8 % au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit +207 000 emplois) et dépasse de 4,8 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance.

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au 1<sup>er</sup> trimestre (son niveau le plus bas depuis 1982), à 7,2% au 2<sup>ème</sup> et 7,4% au 3<sup>ème</sup> trimestre. En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au 1<sup>er</sup> trimestre, en hausse de 0,4 point sur un an. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est légèrement replié au 3<sup>ème</sup> trimestre, -0,1 point à 73,8% mais a augmenté pour les 15-24 ans (+0,8 point à 42,9 %).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

### **France : Le rétablissement des finances publiques sera lent.**

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au 2<sup>ème</sup> trimestre.

D'après la Loi de Finances 2024, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (- 2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au 2<sup>ème</sup> trimestre.

Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers.

De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

## B. La loi de finances 2024

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2024 :

### Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :

	2023	2024	2025	2026	2027
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

La LPFP prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, aussi bien sur le budget principal que les budgets annexes, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

La création d'un Haut conseil des finances publiques locales permettra, notamment, le suivi de la mise en œuvre annuelle de cet objectif.

### Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans la LFI 2024

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, du nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que de la fiscalité transférée et du financement de la formation professionnelle. Ils atteignent 105,2 milliards € dans la LFI 2024 à périmètre courant, en hausse de 1,3% (+1,4 Mds€) par rapport à la LFI 2023.

### Concours financiers de l'État (54,2Mds€)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures :

- la LFI renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €,
- afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024,
- la dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté est reconduite au même niveau que 2023, soit 10 millions €,
- la LFI crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.

### Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation

La DGF 2024 est fixée à 27,2 milliards €. Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale,
- 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine.

Les 30 millions € restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la dotation d'intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre.

### Mesures en faveur de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est décidée dans la Loi de finances 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- La rénovation des bâtiments et logements : +0,8 milliard €
- La décarbonation des mobilités : +1,4 milliard €
- La préservation des ressources : +1,2 milliard €
- La transition énergétique : +1,1 milliard €
- La compétitivité verte : +1,7 milliard €
- Le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : +0,8 milliard €

### Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1046** millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions €
- Dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée à 212 millions €.

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à

hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID.

Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25% de ces dotations.

### **Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2024**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH de novembre 2023 publié en décembre 2023 est de 3,9%. C'est donc cette croissance qui s'appliquera sur les bases « ménages ».

Pour rappel, le coefficient de 2023 était de 7.1%.

### **Augmentation du FCTVA**

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 millions € pour 2024, soit une hausse de 6%. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis janvier 2021. Pour l'État, cette disposition doit permettre « de soutenir notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ou les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels ».

### **Aménagement des dispositifs fiscaux de soutien au développement des territoires ruraux**

Les trois dispositifs BER (bassins d'emploi à redynamiser), ZRR (zones de revitalisation rurale) et ZoRCoMIR (zones de revitalisation des commerces en milieu rural) seront remplacés par un zonage unique nommé « France Ruralités Revitalisation ». La mise en œuvre d'un régime unique plus lisible permettra d'accompagner au mieux les territoires concernés.

Ce zonage dit de « socle » intègre :

- Les communes métropolitaines, de moins de 30000 habitants, membres d'EPCI à fiscalité propre dont :
  - o la densité de population est inférieure ou égale à la densité médiane nationale des EPCI à fiscalité propre de la métropole,
  - o le revenu disponible médian par unité de consommation est inférieur ou égal à la médiane des revenus médians par EPCI à fiscalité propre de la métropole.

Ces critères peuvent également s'appliquer à un bassin de vie pour que les communes situées dans ce dernier puissent entrer dans le zonage sur proposition du préfet de région si l'intérêt général le justifie.

- Les communes métropolitaines de moins de 30 000 habitants situées dans un département dont la densité de population est inférieure à 35 habitants/km<sup>2</sup> et dont le revenu disponible médian par unité

de consommation est inférieur ou égal à la médiane des revenus médians disponibles par unité de consommation par département.

- Les communes métropolitaines, de moins de 30000 habitants, membres d'EPCI à fiscalité propre dont :
  - Au moins 50% de la population est située en zone de montagne,
  - La densité de population est inférieure ou égale à la densité médiane nationale,
  - Le revenu disponible par unité de consommation médian est inférieur ou égal au 75<sup>ème</sup> centile des revenus disponibles médians par EPCI à fiscalité propre de la métropole.
- Les communes de Guyane et de la Réunion listées par décret.

Les communes de ce zonage peuvent entrer dans un zonage « plus » si elles appartiennent à un EPCI à fiscalité propre confronté à des difficultés particulières (revenus, population, emploi) depuis au moins 10 ans. Dans ce cas, le soutien de l'État y est plus important. Ces classifications seront révisées tous les 6 ans.

### **Budgets verts dans les communes de plus de 3 500 habitants**

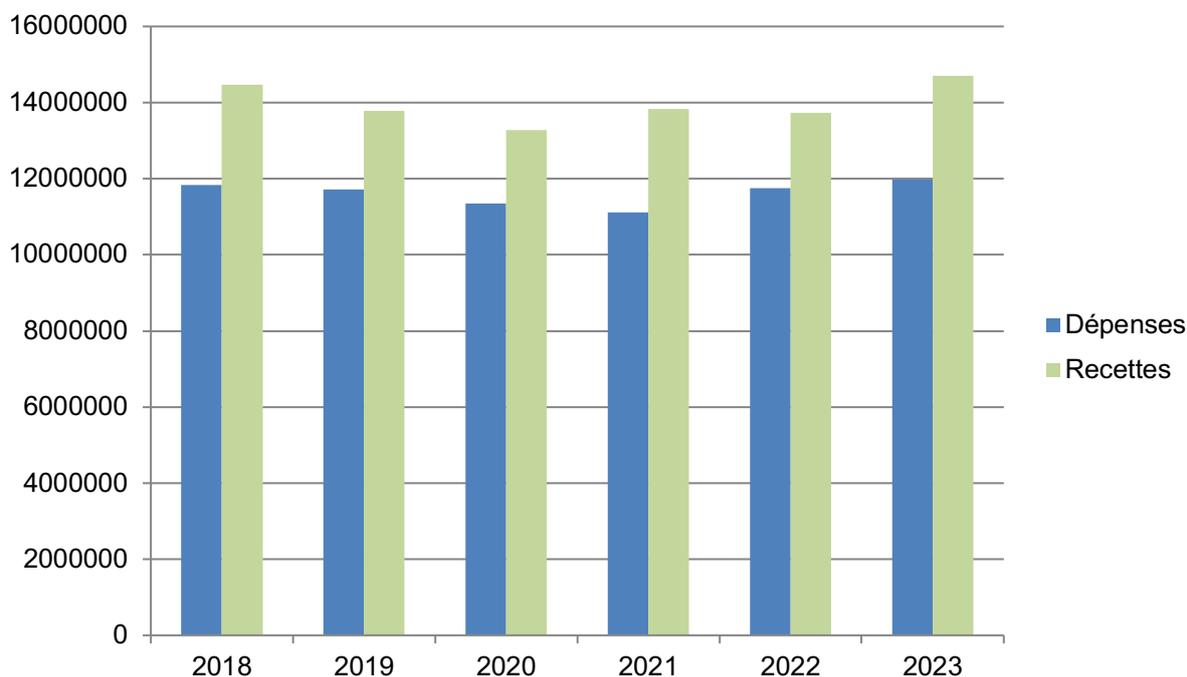
Nouvelle annexe CA/CFU « Impact du budget pour la transition écologique » concernant les dépenses d'investissement de la collectivité et leurs contributions positives ou négatives aux objectifs de transition écologique définis par le droit de l'Union européenne. Nouvelle annexe dette « verte ». Les modalités d'application seront précisées par décret.

### **Compte financier unique (CFU)**

La LFI décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement. De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

### III. La projection de la situation financière de la ville au 31 décembre 2023

#### A. Le fonctionnement



	Dépenses	Recettes
<b>2018</b>	11 841 176 €	14 474 479 €
<b>2019</b>	11 718 490 €	13 786 094 €
<b>2020</b>	11 342 924 €	13 275 667 €
<b>2021</b>	11 109 244 €	13 833 864 €
<b>2022</b>	11 752 433 €	13 732 481 €
<b>2023 (prov.)</b>	11 986 605 €	14 699 654 €

Les premiers chiffres qui ressortent de l'exécution budgétaire 2023, peuvent laisser penser que nous avons mieux traversé l'exercice passé, que l'on prévoyait nettement plus difficile.

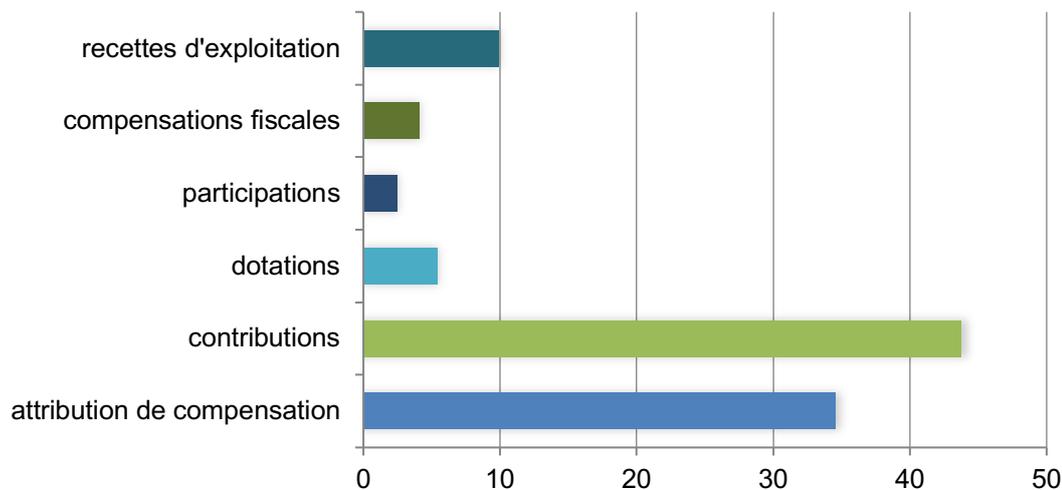
Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent un recul de plus de 795 000 €, soit 6.22 % de moins que ce que nous avons ouvert au budget. Ce chiffre important est sans aucun doute la conjonction entre, des coûts maîtrisés par l'ensemble des gestionnaires totalement intégrés aux enjeux, sous le contrôle attentif et expert de notre direction financière et la mise en place d'un plan de sobriété et d'une véritable politique d'économies d'énergie sans précédent.

Depuis 2019, nos dépenses augmentent annuellement en moyenne de 0.46 %, alors que le constat qui est fait sur le bloc communal en France sur la même période est de l'ordre de 2.12 % en moyenne par an.

La décision de l'État de procéder à l'augmentation des bases d'imposition intervient à un niveau plus important des recettes en 2023, qu'en 2022. La fiscalité d'Oloron Ste-Marie reste de loin inférieure à celle des villes de sa strate, puisqu'elle se situe 10 points en dessous : 30,71 % contre 40,47 %.

Notre taux d'épargne en 2023 (Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement) devrait se situer à hauteur de 17,95 %, sa moyenne annuelle depuis 2019 se situant aux alentours de 16,55 %. Une stabilité du taux d'épargne témoigne en général d'une section de fonctionnement maîtrisée.

## 1. Les Recettes Réelles de Fonctionnement

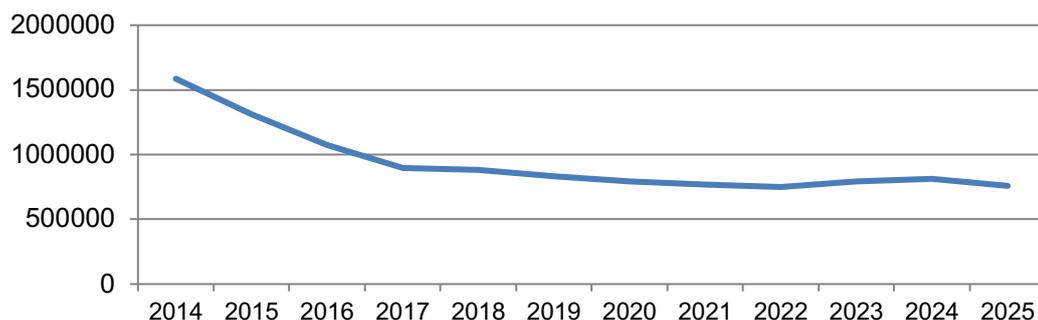


L'**attribution de compensation de la CCHB (5 071 275 €)** représente un poste important dans les recettes de fonctionnement de la commune (34.50%). Une recette stable.

Les **contributions directes et indirectes (6 426 126 €)** représentent 43.71% des recettes de fonctionnement.

Les **dotations (794 296 €)** ne représentent plus que 5.41% des recettes de fonctionnement. Selon les éléments de calcul donnés dans le cadre de la Loi de finances 2024 et selon nos éléments de prospective, il est possible de constater un ralentissement de la baisse du total de dotations du fait d'une légère augmentation de la DSR. La perte de dotations pour la Commune à la fin du mandat avoisinera les 800 000 € depuis 2014.

	2014	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	1 356 700	429 570	376 097	307 291	313 385	302 987	231 350
Dotation de Solidarité Rurale	158 567	274 774	297 971	343 675	376 982	399 200	415 200
Dotation de Solidarité Urbaine	71 301	90 449	94 625	98 993	103 929	109 048	114 262
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 568</b>	<b>794 793</b>	<b>768 693</b>	<b>749 959</b>	<b>794 296</b>	<b>811 235</b>	<b>760 812</b>

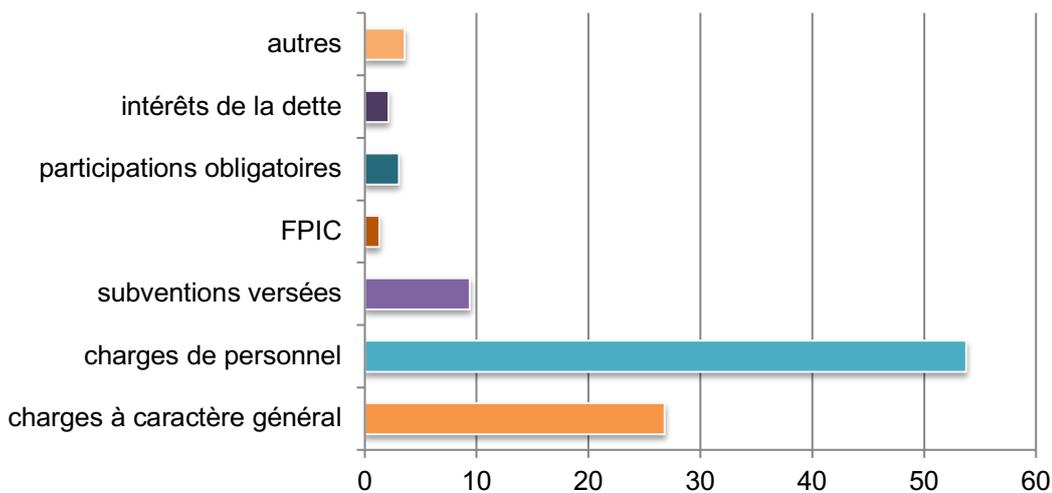


Les **participations (363 387 €)**, soit 2.47%, sont composées principalement des aides financières accordées par les partenaires (CAF, Département, CCHB...).

Les **compensations fiscales (596 357 €)**, soit 4.05%, sont attribuées à la commune par l'État afin de réduire les pertes qu'elle subit en appliquant les exonérations fiscales.

Les **autres recettes d'exploitation (1 448 212 €)**, soit 9.86%, sont constituées en majorité des produits des services et des différentes taxes mises en place par la commune.

## 2. Les Dépenses Réelles de Fonctionnement



Les **charges de personnel** occupent 53.76% des dépenses réelles de fonctionnement. Les effectifs sont stables. Les dépenses du CA prévisionnel sont inférieures au BP du fait d'un très important travail d'optimisation des organisations et des remplacements pour les congés de longue maladie. Les augmentations indiciaires, du SMIC et du GVT (glissement vieillesse technicité/avancements d'échelons et de grade) ont été pris en compte. Les dépenses de personnel représentent **559 € par habitant** comparativement à **700 € par habitant** pour les communes de la strate.

2017 : 6 592 647 €	2020 : 6 075 503 €	2023 : 6 444 212 €
2018 : 6 339 527 €	2021 : 6 068 660 €	
2019 : 6 181 913 €	2022 : 6 384 886 €	

Les **charges à caractère général** représentent 26.80% des dépenses. Elles sont en augmentation par rapport au CA 2022 du fait de l'augmentation des prix de l'électricité, du gaz, du carburant et des fournitures mais dans une moindre mesure que ce qui était escompté (plan de sobriété et baisse du prix du gaz au 1<sup>er</sup> juillet).

2017 : 2 848 044 €	2020 : 2 463 596 €	2023 : 3 213 406 €
2018 : 2 605 964 €	2021 : 2 464 517 €	
2019 : 2 652 166 €	2022 : 2 824 902 €	

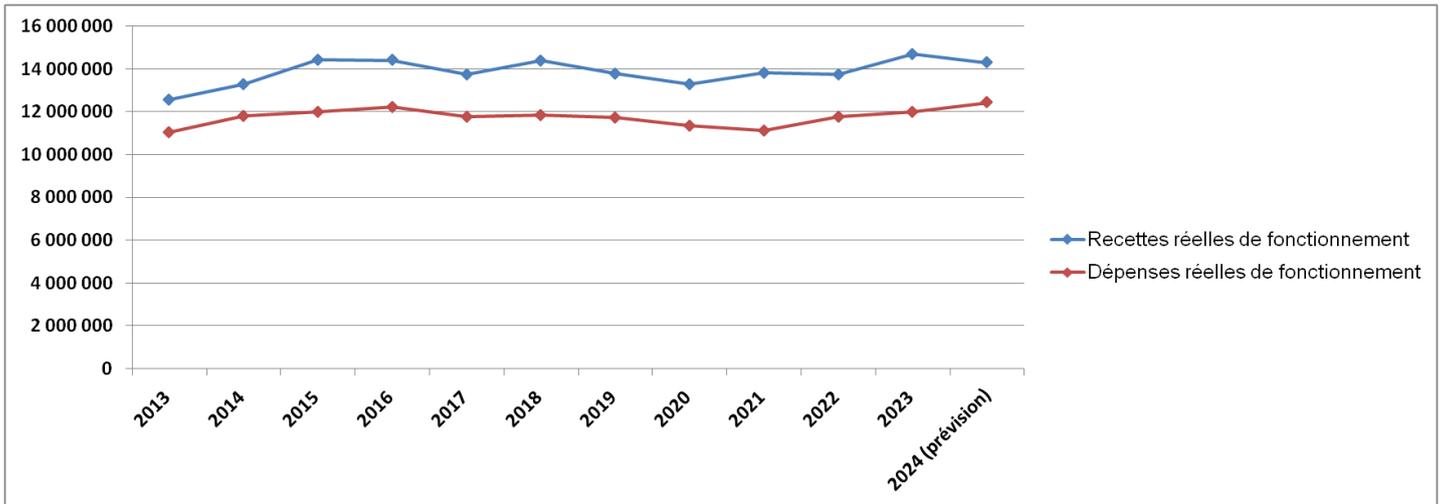
Les **subventions** versées représentent 9.38% des dépenses de fonctionnement. Elles représentent toutes les sommes que la commune verse aux différentes associations (subvention de fonctionnement, subventions exceptionnelles, CEJ) ainsi que la participation versée au CCAS (220 000 €), soit un montant total de 1 125 131 €.

Les **Autres dépenses** (3.56%) concernent entre autres le montant de la participation versée aux écoles privées (147 871 €), soit un montant total de 427 539 €.

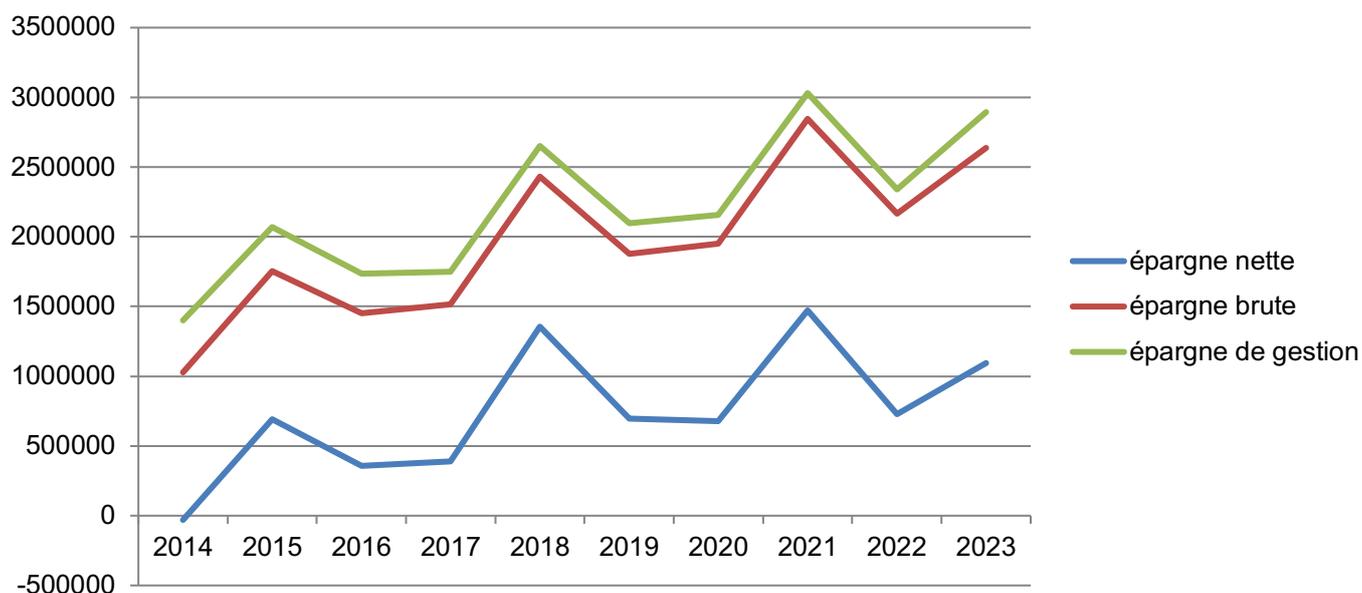
Les **participations obligatoires** (3.05%) prennent en compte le versement des participations aux syndicats soit un montant total de 365 805 €.

Les **intérêts de la dette** (2.12%) sont stables pour un montant de 254 679 €.

Le **FPIC** (1.30%) accuse une petite baisse pour un montant de 155 833 €.



## 4. Les épargnes



L'évolution des épargnes lors de l'exercice passé montre que nous obtenons des résultats moins dégradés que les prévisions que nous avons présentées lors des orientations budgétaires 2023.

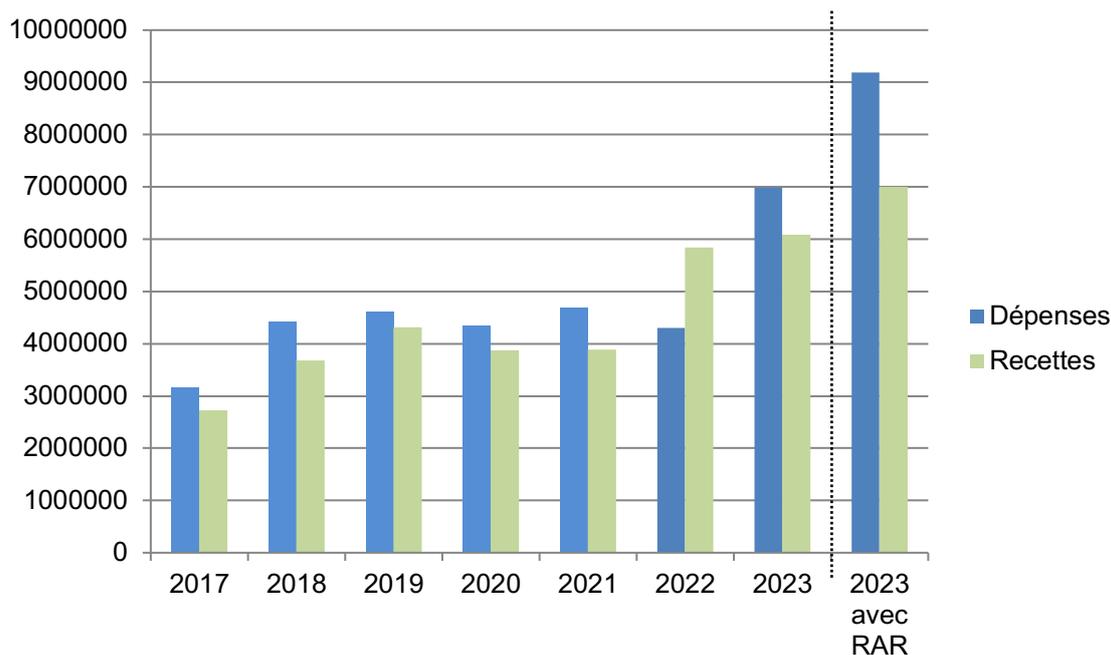
Nous l'indiquions précédemment, les niveaux d'épargne constatés résultent à la fois d'une politique d'économies d'énergie sans précédent mise en place et accompagnée d'une baisse salvatrice du coût de nos énergies qui est intervenue durant l'exercice, et de la décision de l'État de réactualiser à la hausse le niveau des bases d'imposition.

Dans ces conditions, les résultats que l'on obtient ne peuvent être qu'au-dessus des prévisions que nous avons réalisées :

- Une épargne de gestion en augmentation de 40 %, sur une prévision de 2 070 000 €,
- Une épargne brute en augmentation de 43.5 %, sur une prévision de 1 865 000 €,
- Une épargne nette en augmentation bien au-delà de 100 %, sur une prévision de 286 000 €.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	1 734 390	1 749 390	2 653 409	2 097 385	2 157 513	3 030 642	2 338 346	2 894 020
<b>EPARGNE BRUTE</b>	1 452 871	1 514 840	2 430 807	1 876 818	1 950 299	2 845 875	2 167 599	2 639 341
<b>EPARGNE NETTE</b>	358 185	390 185	1 354 037	697 013	679 397	1 472 259	728 331	1 093 533

## B. L'Investissement



	Dépenses	Recettes
<b>2018</b>	4 423 610 €	3 683 514 €
<b>2019</b>	4 600 507 €	4 316 534 €
<b>2020</b>	4 349 201 €	3 868 666 €
<b>2021</b>	4 677 778 €	3 889 824 €
<b>2022</b>	4 302 339 €	5 839 064 €
<b>2023 (prov.)</b>	6 994 192 €	6 087 055 €

En 2023, le volume des dépenses d'investissement s'accélère comme nous l'avions prévu, sans atteindre pour autant les 10 416 546 € de crédits que nous avons ouverts.

Le montant réalisé qui avoisine les 7 000 000 €, est en augmentation de 56 % par rapport à la moyenne annuelle des dépenses d'investissement engagées jusqu'ici depuis 2019. On y retrouve la majeure partie du chantier des rues Louis Barthou et De Révol, dont les réouvertures ont été inaugurées avec le succès que l'on connaît au troisième trimestre, une des 3 opérations les plus importantes de la mandature.

Dans le même temps, les 2 autres opérations que sont la réhabilitation de la Salle Palas et l'aménagement de la Friche ont débuté.

Quelles soient techniques ou alors liées à des études complémentaires nécessaires, des contraintes nous ont conduit à basculer des dépenses sur le prochain exercice. C'est ainsi que 2 192 610 € de dépenses prévues en 2023 seront inscrites en reste à réaliser, ce qui augure un volume de dépenses aussi important en 2024.

L'accompagnement par la collectivité de la reprise économique se poursuit avec toujours la même ambition de donner à Oloron Ste-Marie une nouvelle dynamique.

## 1. Les Recettes Réelles d'Investissement

### Les subventions :

806 867 € de subventions ont été perçus contre 1 412 012 € prévus au BP 2023. Le solde de subventions notifiées à percevoir sera reporté sur l'exercice 2024.

### L'emprunt :

Un emprunt d'un montant de 2 700 000 € a été réalisé en 2023.

**Le FCTVA : 450 631 €.**

**Les Cessions 2023 : 270 680 €**

- Goupil R 2023 : 1 000 €
- Bouc nain R 1799 : 40 €
- Camion Iveco R 1087 : 7 659 €
- Broyeur Iseki R 2051 : 1 228 €
- Tondeuse frontale R 1823 : 1 350 €
- Débroussailleur R 2584 : 402 €
- Immeuble Cliquot AK 140 : 25 000 €
- Parking N 185 rsd Carrérot : 5 000 €
- Local Carrérot + parking N 161: 45 000 €
- Maison Nicolas AK 620 et AK 621 : 184 000 €

## 2. Les Dépenses Réelles d'Investissement

Montant des opérations réalisées : 5 268 334 €.

Montant des opérations à reporter, déjà financées (en cours) : 2 192 610 €.

Principales opérations lancées ou réalisées en 2023 :

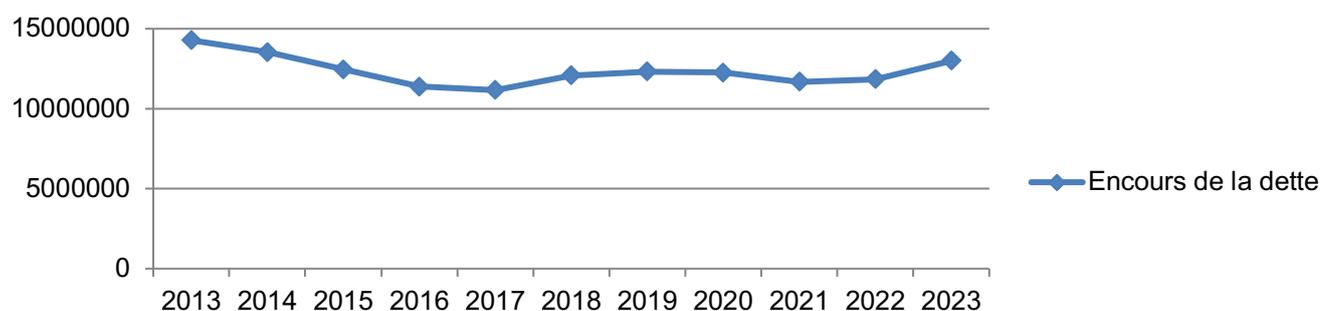
- Budget participatif : Aide de jeux de Pondeilh, aire de jeux de Légugnon et verger collectif à Bitête,
- Réalisation des jardins partagés au parc Pommé,
- Livraison de l'ascenseur Ketty Lapeyrette,
- Réalisation de travaux de réaménagement des services de l'Hôtel de Ville et réinstallation du CCAS en son sein,
- Rénovation énergétique : 3<sup>ème</sup> tranche Hôtel de Ville (menuiseries)
- Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux,
- Réalisation des travaux de rénovation énergétique de la Villa Bourdeu,
- Économies d'énergie éclairage public (leds) : nouvelle tranche de suppression des boules, éclairage quartiers,
- Création clôture des terrains de tennis et réseaux au droit du nouveau terrain de Padel,
- Lancement des travaux de réhabilitation de la salle Palas,
- Poursuite des études techniques préalables de « la friche » par la maîtrise d'œuvre et de l'assistance à Maîtrise d'ouvrage (SPL),
- Réalisation des travaux d'aménagement de la rue Louis Barthou,
- Démolition de l'immeuble Rousso, études complémentaires en vue de la réalisation du futur belvédère de la rue Louis Barthou,
- Réalisation des travaux d'aménagement de la rue De Révol,
- Réfection totale de la rue Navarrot,
- Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse pour les services techniques,
- Programme annuel de travaux de voirie,
- Opération Façades et OPAH-RU.

## C. La dette au 31 décembre 2023

### 1. Montant et encours

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 12 994 802 €.

Le montant de la dette, rapporté à l'habitant, est de 1 157 € en 2023 (strate 2021 : 800 €). L'encours s'avère extrêmement performant. Pour 2023, nous arrivons à un taux moyen de 2.66%. Nous constatons par ailleurs une absence d'emprunts dits toxiques ou simplement risqués.



La cartographie de la dette est résumée dans le tableau suivant, telle qu'elle doit figurer dans les annexes obligatoires des documents budgétaires :

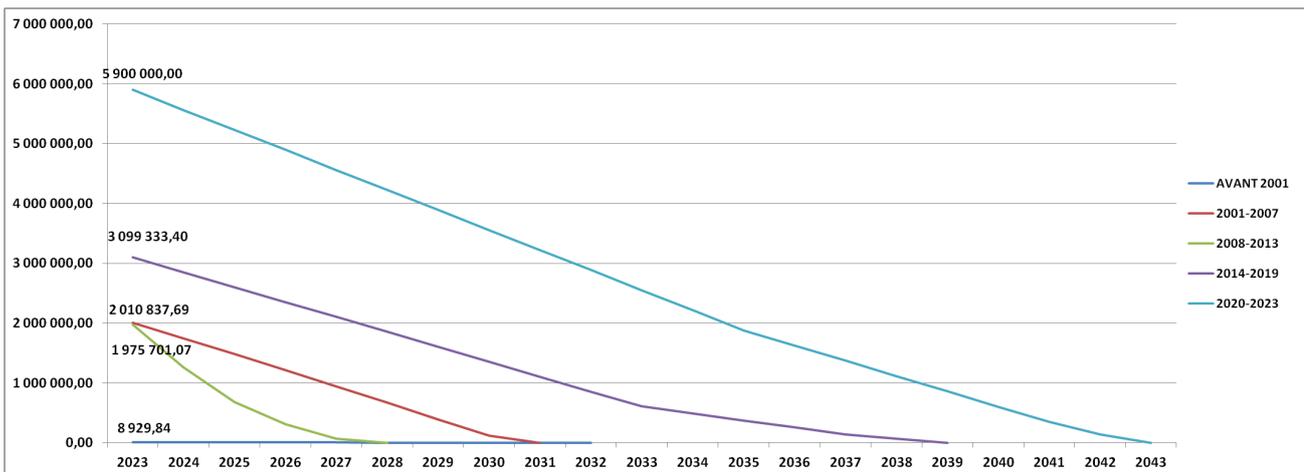
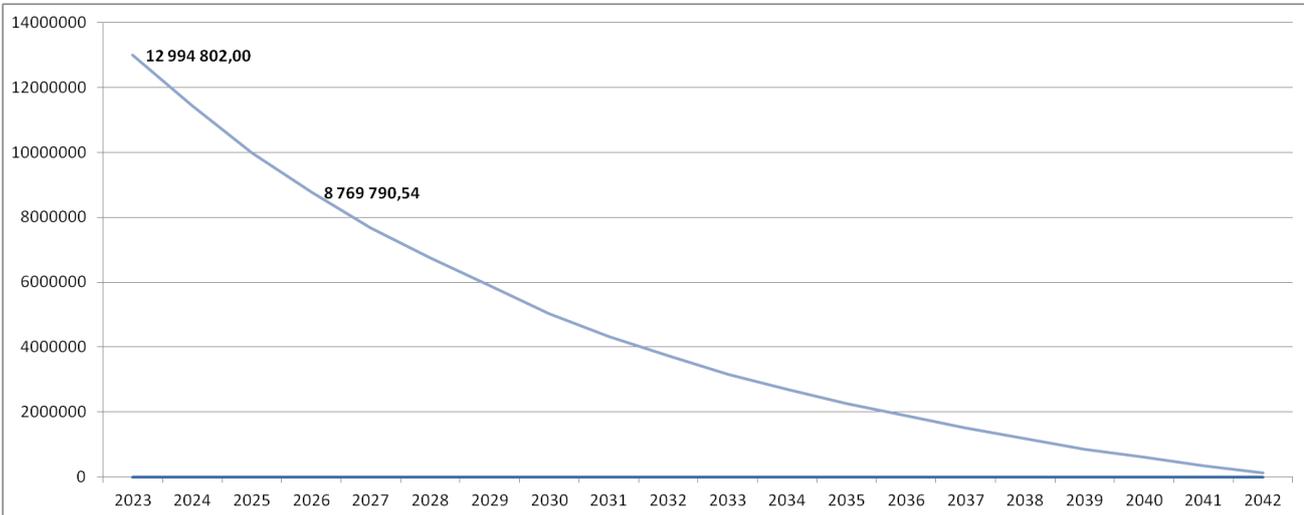
<b>Exercice 2023</b>	
Population	11 233
Capital restant dû	12 994 802
Dettes par habitant	1 157
Annuité	1 800 488
Capital	1 545 808
Intérêts	254 679
<b>Structure de la dette</b>	
Total dette taux variable	2 865 895
Total dette taux fixe	9 712 907
Total autres dettes	416 000
<b>Typologie des contrats</b>	
Total en catégorie A1	96,80%
Total en catégorie B1	3,20%

### 2. Dette par prêteur

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Nombre d'emprunt	% du CRD
Agence France Locale	8 120 000.00 €	6 849 333.40 €	5	52,71%
CAISSE D'ÉPARGNE	4 530 000.00 €	1 728 233.49 €	5	13,30%
CRÉDIT AGRICOLE	2 350 000.00 €	492 935.15 €	2	3,79%
CACIB ex BFT CRÉDIT AGRICOLE	2 400 000.00 €	700 000.00 €	1	5,39%
CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	2 300 000.00 €	419 184.89 €	3	3,23%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	2 500 000.00 €	2 150 000.00 €	2	16,55%
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1 050 887.48 €	309 149.40 €	3	2,38%

CRÉDIT MUTUEL	1 000 000.00 €	231 981.70 €	1	1,79%
DEXIA	750 000.00 €	113 983.95 €	1	0,88 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>25 000 887.48 €</b>	<b>12 994 801.98 €</b>	<b>23</b>	<b>100,00%</b>

### 3. Extinction du capital de la dette



### 4. Capacité de désendettement

La solvabilité ou plus simplement la santé financière se traduit au travers du ratio de solvabilité ou capacité de désendettement qui s'exprime en années. Il s'agit de calculer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne.

En analyse financière, ce ratio permet de mesurer la santé financière d'une collectivité.

Alors que nous avons prévu de pouvoir afficher un ratio de désendettement de l'ordre de 8,47 années, l'exécution budgétaire 2023 permet de performer à **4,92** contre **5,46** en 2022. Ce résultat encourageant confirme que nous sommes bien installés dans la trajectoire définie au plan pluriannuel de fonctionnement et traduit que la santé de nos finances est très satisfaisante.

Un ratio en deçà du niveau 12 préconisé par la Chambre Régionale des Comptes, et bien en deçà du niveau 15, à partir duquel on rentre résolument dans le rouge.

## IV. Les orientations politiques

Le projet de mandat s'appuie sur deux grands principes transversaux dénommés le fil rouge et le fil vert.

- Un fil rouge pour que l'action sociale traverse chaque action entreprise.
- Un fil vert pour que la question environnementale traverse chaque action entreprise.

Ces principes guident l'action municipale :

### Bien vivre à Oloron Ste-Marie – dynamique et attractivité :

- Améliorer l'offre du logement et du commerce : une action forte via le programme Petites Villes de Demain, l'OPAH-RU, les opérations façades, pour revitaliser le centre-ville, réaménager des espaces publics, donner un nouveau souffle à la ville...
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural et historique : questionner à chaque occasion l'articulation entre des règles d'urbanisme et un patrimoine exceptionnel, s'inscrire résolument dans le Pays d'art et d'histoire, permettre à chacun de réinvestir la ville en rénovant le patrimoine bâti, mettre en place le futur plan de gestion de la Cathédrale au titre des chemins de St-Jacques pour l'UNESCO...
- Création de secteurs dédiés à la circulation partagée et aux mobilités douces : la mise en œuvre du plan voirie et des aménagements du programme Petites Villes de Demain : rue Barthou, rue de Révol, rue Camou, quartier Pondeilh, travail en collaboration avec la CCHB, compétente désormais sur les questions de mobilité...
- Favoriser les actions en faveur des jeunes : placer la jeunesse toujours et encore au centre des attentions. « La Friche », un Tiers-lieu de centre-ville à destination de tous les publics qui devra donner une place importante à nos jeunes, les projets du CMJ, l'accompagnement quotidien des acteurs de la jeunesse, le soutien aux Accueils de Loisirs sans Hébergement et aux initiatives de quartier...
- Améliorer le cadre de vie : optimiser certaines organisations de la Collectivité afin de répondre encore mieux à l'attente d'entretien, de propreté et d'embellissement. Renouvellement des matériels, meilleure répartition du plan de charge des agents, la nouvelle application mobile pour davantage de réactivité et de suivi, lien hebdomadaire avec les référents des comités de quartier, amélioration des temps de réponse aux administrés...
- Veiller à la tranquillité publique : une police municipale du quotidien au bénéfice de la tranquillité publique en tous moments de la journée. Adaptation des missions de la police municipale en ce sens.

### Le renouveau démocratique :

- Développer les comités de quartiers : des comités qui se sont restructurés et se réunissent pour certains quasi mensuellement. Un agent administratif dédié afin de faire le lien entre les services et les habitants. Les projets présentés systématiquement aux habitants. Un espace sur le site Internet pour diffuser largement les informations. Des élus référents à l'écoute, présents quotidiennement...
- Créer un budget participatif : 4<sup>ème</sup> édition en cours. Les projets 2023 en cours de réalisation seront terminés courant du printemps 2024...
- Prendre en compte l'avis de chacun : une méthode, appliquée systématiquement : en comités de quartier, en porte à porte, via des questionnaires ou des réunions publiques thématiques. La concertation sur « la Friche », sur les rues Barthou et de Révol.
- Développer les outils adaptés aux modes de communication actuels : un portail dédié à la vie citoyenne sur le nouveau site Internet, une nouvelle application de gestion de la relation avec les citoyens pour se tenir informé, obtenir des services en ligne, signaler un dysfonctionnement...

### **Services publics et solidarité :**

- Veiller à ce que chacun puisse se soigner : le soutien des professionnels de santé, de l'Hôpital, la défense des dossiers de santé via l'intercommunalité...
- Veiller à la mixité sociale et à la stabilité pour les écoles : l'adaptation des groupes scolaires à la baisse démographique subie. L'entretien des écoles, leur modernisation, un grand plan de valorisation des écoles publiques, des enseignants, des agents publics et de la richesse des activités qui s'y déroulent...
- Valoriser le sens du travail et l'action des agents communaux : un dialogue social de qualité régulièrement entretenu, l'adoption de la réglementation sur le temps de travail à 1607 heures, les mises à jour réglementaires sur les régimes de primes, des groupes de travail sur la sécurité, l'hygiène et la santé...

### **La vie associative :**

- Associer les acteurs associatifs à la définition et à la mise en œuvre de moyens les concernant.
- Favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous : le maintien de la gratuité des événements culturels de la commune, le maintien d'une saison estivale quartiers d'été 2024 de grande qualité, riche et diversifiée pour permettre à chacun dont les plus modestes de pouvoir sortir, rire, s'émerveiller.
- Développer les actions de sport santé : La mise en œuvre d'un projet, en concertation, pour une réalisation durant l'année 2024.

### **L'économie territoriale et l'emploi, en lien avec la CCHB :**

- Faciliter les démarches ou dispositifs d'accès à l'emploi : la mise en place d'une permanence mensuelle pour les demandeurs d'emploi, faire le lien avec les structures, accompagner, guider... la mise en place de chantiers d'insertion et la mise en réseau des acteurs du monde du travail...
- Accompagner les agriculteurs, les artisans, les commerçants : un travail cohérent et concerté entre la ville et la communauté de communes au sein du pôle économique. Simplification des circuits, guichet unique pour les porteurs de projets et les acteurs du territoire...
- Développer l'attractivité du territoire au bénéfice du monde économique : action ville et CCHB en synergie pour faire converger les dispositifs. Participation active au dispositif Petites Villes de Demain afin que le monde économique puisse en obtenir un maximum de bénéfices...

## V. La prospective budgétaire 2024-2026

### A. Le fonctionnement

#### 1. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024

	BP 2023	BP 2024	Évolution moyenne
Produit des contributions directes	5 334 394	5 675 000	+6.39%
Fiscalité transférée	75 532	75 532	-
Fiscalité indirecte	5 903 905	5 873 905	-0.51%
Dotations et participations	1 658 066	1 609 625	- 2.92%
Autres recettes d'exploitation (hors cession)	1 224 420	1 062 020	-13.26%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>14 196 317</b>	<b>14 296 082</b>	<b>+ 0.70%</b>

La situation prospective présentée prend en compte :

- Une stabilité des taux de la taxe foncière (TFB : 30.71% et TFNB : 33.96%),
- La variation de la recette fiscale due à l'évolution des bases décidées par l'État (3.9%),

#### 2. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024

Il est précisé qu'avec la nouvelle nomenclature M57, des dépenses antérieurement qualifiées d'exceptionnelles, comptabilisées au chapitre 67, doivent être dorénavant comptabilisées au chapitre 65. Aussi, pour une comparaison plus juste, les montants des dépenses sur la ligne « Autres charges de gestion courantes (chap. 65) et sur la ligne « Autres dépenses de fonctionnement » du budget 2023 ont été réparties à l'identique du budget 2024.

	BP 2023	BP 2024	Évolution moyenne
Charges à caractère général (chap 011) (hors Tvx en régie)	3 788 445	2 965 915	-21.71%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 518 992	6 882 000	+5.57%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 955 029	2 021 248	+3.39%
Intérêts de la dette (art 66111)	270 000	340 000	+25.93%
Autres dépenses de fonctionnement	249 524	226 015	-9.42%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 781 990</b>	<b>12 435 178</b>	<b>-2.71%</b>

La situation prospective présentée prend en compte :

- Une augmentation des dépenses de personnel liée à plusieurs facteurs :
  - o Prise en compte de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement (2023 et janvier 2024),
  - o Revalorisation du SMIC depuis 2023,
  - o Augmentation de la cotisation annuelle de l'assurance du personnel,
  - o Décision de mettre en place la prime pouvoir d'achat proposée pour la Fonction Publique Territoriale (équivalent 90 000 €),
  - o Décision de régulariser le dispositif des chèques déjeuners (équivalent 28 000 €)
  - o GVT (glissement vieillesse technicité/avancements d'échelons et de grades) de la masse salariale (équivalent 20 000 €),
  - o Provision de salaires en vue de permettre les tuilages rendus nécessaires par les nombreux départs en retraite prévisionnels,

- Prise en compte d'embauches de contractuels afin de pallier les congés de longue maladie (équivalent 180 000 €),
- Un retour à des valeurs plus raisonnables quant aux coûts des énergies gaz et électricité :
  - En 2023, nous avons prévu 1 415 800 € et réalisé finalement 979 468 € soit 69% de crédits consommés par rapport aux prévisions. Ce résultat est dû aux effets conjugués de la baisse des tarifs du gaz en cours d'année 2023 et aux effets du plan de sobriété énergétique mis en place sur l'ensemble des bâtiments publics et sur l'éclairage public.
  - En 2024, nous prévoyons une baisse de 50,45 % par rapport au budget 2023 et une baisse de 28,38 % par rapport au réalisé 2023. Nous prenons en compte les nouveaux prix de notre marché électricité et maintenons les mesures du plan de sobriété, désormais établies de manière pérenne.
- La prise en compte de l'inflation et de l'augmentation des coûts de matériels et matériaux,
- Une enveloppe globale des subventions aux associations maintenue au niveau de 2023 (860 000 €).

### 3. La politique des ressources humaines

	BP (chapitre 012)*	CA (chapitre 012)*
<b>2017</b>	6 602 256 €	6 517 343 €
<b>2018</b>	6 548 372 €	6 339 527 €
<b>2019</b>	6 368 195 €	6 176 515 €
<b>2020</b>	6 222 320 €	6 075 503 €
<b>2021</b>	6 111 114 €	6 068 660 €
<b>2022</b>	6 380 500 €	6 342 507 €
<b>2023 (prov.)</b>	6 475 992 €	6 387 214 €

\* Montants des frais de personnel hors coût du service commun de la commande publique (participation extérieure).

#### La structure des effectifs :

	2023	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	<b>130</b>	83.87 %
Agents non titulaires permanents	<b>21</b>	13.55 %
Agents non titulaires non permanents	<b>4</b>	2.58 %
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>100 %</b>

Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes, soit 55 % des effectifs.

Pour 2024 et 2025, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2024	2025
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	<b>138</b>	<b>138</b>
Agents non titulaires permanents	<b>12</b>	<b>16</b>
Agents non titulaires non permanents	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>152</b>	<b>157</b>

Voici la structure détaillée des effectifs au 31 décembre 2023 :

FILIERES	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Administrative	0	7	13	20	8	28
Hors filière (DGS et Directeur de cabinet)	1	0	0	1	0	1
Technique	2	5	77	84	13	97
Culturelle	0	0	1	1	0	1
Sportive	0	1	0	1	0	1
Médico-sociale	0	0	9	9	0	9
Animation	0	1	11	12	0	12
Sécurité	0	0	2	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>113</b>	<b>130</b>	<b>21</b>	<b>151</b>

Les dépenses de personnel (hors budgets annexes) :

STATUT	Salaires bruts 2023 (hors charges patronales)	Répartition
Titulaires	3 768 107.85 €	86.93 %
Contractuels	527 790.56 €	12.17 %
Emplois aidés	0	0 %
Apprentis	38 795.95 €	0.90 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 334 694.36 €</b>	<b>100.00 %</b>

ELEMENTS DE REMUNERATION	Masse salariale 2023	Répartition
Traitements indiciaires	3 108 013.64 €	54.78 %
Régime indemnitaire	488 637.12 €	8.61 %
NBI	39 176.11 €	0.69 %
Heures supplémentaires	11 332.69 €	0.21 %
Autres éléments de rémunération (SFT, GIPA, astreintes...)	85 470.86 €	1.50 %
Participation employeur prévoyance et santé	19 054 €	0.34 %
Avantages en nature (CAS, repas, véhicule)	9 926.40 €	0.17 %
Chèques déjeuners	48 720 €	0.86 %
Médecine du travail	12 430 €	0.22 %
Formation	38 057.60 €	0.67 %
Charges patronales	1 812 720.37 €	31.95 %
<b>TOTAL 1</b>	<b>5 673 538.79 €</b>	<b>100.00 %</b>
CDI	0.00 €	0.00 %
Apprentis	38 795.95 €	4.86 %
Étudiants stagiaires	0.00 €	0.00 %
Service civique	0.00 €	0.00 %
Contractuels	450 696 €	56.51 %
Participation employeur prévoyance et santé	528 €	0.06 %
Autres éléments de rémunération (SFT, GIPA, astreintes...)	78 687.11 €	9.87 %
Avantages en nature	613.60 €	0.08 %
Chèques déjeuners	5 520 €	0.70 %
Charges patronales	222 731.11 €	27.92 %
<b>TOTAL 2</b>	<b>797 571.77 €</b>	<b>100.00 %</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>6 471 110.56 €</b>	

## L'évolution des effectifs 2023 et prévisions 2024 :

### 2023 :

#### Population :

- Prolongation d'un agent en CDD pour remplacement d'agent en longue maladie (Accueil, CNI et passeports).

#### Direction Juridique et Financière

- Recrutement par voie de mutation d'un agent placier en remplacement d'un agent ayant obtenu une disponibilité.

#### Direction Vie de la Cité :

- Service éducation : Remplacement de deux agents faisant valoir leurs droits à la retraite.
- Entretien : Recrutement d'un agent en CDD en poste à l'Hôtel de Ville.

**Direction des Services Techniques :**

- Service cadre de vie : Recrutement d'un agent technique suite au départ d'un agent ayant obtenu une disponibilité. Réintégration d'un agent technique (disponibilité) suite au départ à la retraite d'un agent.
- Service bâtiment : Recrutement de l'adjoint au responsable de service suite à mutation du prédécesseur. Départ d'un agent technique ayant obtenu une disponibilité de 1 an. Poste non remplacé. Démission d'un agent technique équipe éclairage public. Recrutement d'un électricien suite à la démission d'un agent.
- Service urbanisme : Prolongement d'un agent en CDD et à temps non complet pour remplacement d'un agent en longue maladie.

**2024 :****Direction Générale des Services**

- Revitalisation (Petite Ville de Demain) : réflexion en cours sur le modèle juridique et organisationnel de la future gouvernance de « la Friche ». Hypothèse de recrutement « relais » du premier salarié, dans l'attente de la constitution de la structure, afin de veiller à la mise en route opérationnelle du lieu.

**Tranquillité publique - police municipale :**

- Réflexion en cours sur l'augmentation de l'effectif afin d'accroître l'amplitude de présence sur le terrain et donc la capacité du service à intervenir.

**Direction Juridique et financière :**

- Recrutement d'un.e adjoint.e à la responsable du service Finances en prévision du remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite (octobre 2024).
- Convention de mise à disposition d'une assistante de service à la Mairie de Goès (20h) et modification en temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

**Service informatique et réseaux :**

- Démarche de mutualisation du service avec la CCHB.

**Direction Vie de la Cité :**

- Service des sports : Recrutement d'un agent d'accueil et d'entretien des équipements sportifs principalement affecté à la salle Palas.
- Service éducation : Recrutement d'un agent technique pour la cantine de l'école St-Cricq en remplacement d'un agent ayant obtenu une disponibilité. Accueil d'une alternante en CAP petite enfance à l'école Pondeilh. Recrutement de deux agents en CDD pour remplacement d'agents en longue maladie.

**Direction des Services Techniques :**

- Service ressources : Recrutement d'un agent d'entretien en remplacement d'un agent ayant obtenu une mutation interne.
- Service cadre de vie : Recrutement de 3 agents techniques suite au départ à la retraite de 2 agents et d'une disponibilité.
- Service voirie et exploitation : Recrutement d'un agent technique en remplacement d'un agent ayant obtenu une disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> décembre.
- Service urbanisme : Recrutement d'un responsable de service en remplacement d'un agent en longue maladie.

**Durée effective du temps de travail :**

Nombre d'agents en ETP au 31/12/2023	<b>149.97</b>
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	<b>35</b>
Jours ouvrés annuels en 2023	<b>251</b>
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	<b>25</b>
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	<b>251</b>

La réglementation relative à l'application d'un temps de travail annuel de 1607 heures a été mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## B. L'Investissement

### 1. Les recettes prévisionnelles d'investissement 2024

**Le FCTVA** : 440 000 €.

**Les subventions** : 2 800 000 € et 918 885 € de restes à réaliser de l'année 2023.

**L'emprunt** : Un emprunt de près de 2 400 000 € serait proposé afin de financer les nouvelles opérations d'investissement.

**Les cessions** : 150 000 €

Le plan de cession des biens communaux et des matériels d'occasion se poursuit : matériels techniques, Terrains rue du Coq, rue Jean Mermoz, Faget.

### 2. Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2024

7 851 251 € de dépenses d'équipements et de participation.

2 192 610 € de restes à réaliser de l'année 2023.

1 565 000 € de remboursement en capital.

### 3. Les engagements pluriannuels

**Les Autorisations de Programmes / Autorisations de Paiement (AP/CP) :**

Autorisations de programme	Montant	Durée	Période	Réalisations au 31/12/2023 (dont RAR)	Restes à financer au 31/12/2023	Propositions crédits de paiement 2024 (hors RAR 2023)
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Mise en conformité accessibilité	928 758,15	8 ans	2016-2023	914 500,82	14 257,33	14 257,33 (1)
Salle Palas	3 448 000,00	5 ans	2020-2024	884 438,91	2 563 561,09	2 563 561,09
Tiers-Lieu « La Friche »	3 280 000,00	4 ans	2022-2025	677 356,13	2 602 643,87	2 525 000,00
<b>BUDGET DE L'EAU</b>						
Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source de L'Ourteau	2 080 000,00	4 ans	2021-2024	393 203,60	1 686 796,40	1 686 796,40 (2)
Dispositif de relève des compteurs à distance <b>Opération commune avec l'assainissement</b>	435 162,50	5 ans	2019-2023	435 162,50	0	0

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT						
Dispositif de relève des compteurs à distance	435 162,50	5 ans	2019-2023	435 162,50	0	0
<b>Opération commune avec l'eau</b>						

- (1) Une prorogation sera proposée à l'approbation du Conseil municipal pour permettre l'achèvement de l'opération.  
 (2) Une augmentation de l'enveloppe pourrait être proposée pour répondre à la nécessité de réaliser des études complémentaires demandées par les services de l'État.

### Les conventions de portage avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) :

- **Acquisition du terrain « Gilbert » signée le 20 mai 2016 (Délib. du 29/02/2016) : 303.286.40 € / porté pour 6 ans.**

Suite à l'aménagement du parking Paul Souviron, une partie du terrain a été rachetée par la commune à l'EPFL moyennant le prix de 102.220,16 €, comprenant le prix de vente du terrain pour 91.268 € et les frais de portage pour 10.952,16 € TTC.

Le solde de l'acquisition portée par l'EPFL s'élève à 201 779.66 €, frais de portage inclus : délibération du 7 avril 2023. L'acte de vente définitif et le paiement du solde interviendront au premier semestre 2024.

- **Acquisition de l'immeuble Immodion « Rousso » signée le 11 juillet 2022 (Délib. du 29/06/2022) : 300.000 € / porté pour 4 ans.**

En vue d'aménager un belvédère au milieu de la rue Barthou, la Commune a confié à l'EPFL la mission d'acquérir pour son compte l'immeuble « Rousso » et de le déconstruire afin que la maîtrise d'œuvre des travaux de la rue Louis Barthou puisse y réaliser le projet d'aménagement.

L'immeuble a été acheté au prix de 300 000 €. L'EPFL réalisera les travaux de déconstruction et de désamiantage pour un montant de 600 000 €. Ces travaux bénéficieront d'une minoration de près de 50 % au titre du fonds friche de l'EPFL. Les frais de portage sont évalués à 73 360 €.

Un acompte de près de 98 000 € sera versé courant 2024, le solde en 2026.

## C. Prospective 2024-2026

### 1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Le groupe majoritaire a défini son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il avoisine les 24 M€ pour la durée du mandat après ré-évaluation en février 2023. Le rythme d'investissement proposé correspond à l'accompagnement par la collectivité de la reprise économique suite à la crise sanitaire et a pour ambition de concentrer l'ensemble des moyens possibles pour donner à Oloron Ste-Marie une nouvelle dynamique : bien vivre à Oloron, mobilités douces, logement, commerce, espaces publics de centre-ville partagés, attractivité pour les familles au bénéfice des écoles, des services et des associations.

	2024	2025	2026
<b>Opérations</b>	7 851 251	2 720 000	4 034 000
<b>Subventions</b>	2 800 000	680 000	1 075 000

Le PPI est mis à jour selon l'actualisation des montants issus d'appels d'offres ou d'évaluations nouvelles prenant compte des augmentations des prix des matériaux et de l'inflation. Les recherches de nouvelles subventions sont très dynamiques et portent leurs fruits tant les projets actuels sont en phase avec les politiques publiques portées par l'État, la Région, le Département et les différentes agences.

FINANCEURS	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	MONTANT SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION ATTRIBUEE	RESTE A PERCEVOIR
<b>ETAT</b>	SOCLE NUMERIQUE	23 609,17	16 526,42	10 795,87
	DSIL Mise aux normes mairie	291 500,00	87 450,00	24 575,65
	DSIL SALLE PALAS Tranche 1	1 085 300,00	434 120,00	303 884,00
	DSIL SALLE PALAS Tranche 2	1 196 000,00	364 070,00	364 070,00
	ANS SALLE PALAS	1 085 300,00	180 000,00	180 000,00
	DSIL RENOVATION GROUPEES SCOLAIRES	614 200,00	184 260,00	128 982,00
	DSIL RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS	238 500,00	83 475,00	58 432,50
	FONDS FRICHE « REMAZEILLES »		850 000,00	595 000,00
	DETR Hôtel de ville	200 000,00	40 000,00	28 000,00
	DETR ACCESSIBILITE TRIBUNAL	270 000,00	108 000,00	75 600,00
	DETR SOL PALAS	90 000,00	18 000,00	12 600,00
	DETR BARTHOU (phase 1)	500 000,00	163 230,00	114 261,00
	DETR PLAINE DE ST PEE	144 000,00	43 200,00	30 240,00
	DETR BARTHOU (phase 2 renaturation)	1 881 906,00	215 666,00	150 966,20
	FONDS VERT RENATURATION BARTHOU	367 756,00	110 327,00	110 327,00
	FONDS VERT ECLAIRAGE PUBLIC	470 000,00	94 000,00	94 000,00
	FONDS VERT HOTEL DE VILLE / PWR ROAD	723 300,00	289 320,00	
	<b>REGION</b>	AMO LA FRICHE	48 000,00	38 400,00
SALLE PALAS		2 530 315,00	500 000,00	250 000,00
PISTE FORESTIERE		63 189,28	45 878,21	28 650,79
SYLVICULTURE			2 430,00	2 430,00
DATAR LA FRICHE			400 000,00	200 000,00
<b>DEPARTEMENT</b>	SALLE PALAS	2 306 300,00	207 567,00	207 567,00
	INTEMPERIES		41 952,00	41 952,00
	AAP Terre de jeux 2024	80 300,00	14 454,00	14 454,00
	SYLVICULTURE		3 454,00	3 454,00
<b>CCHB</b>	MOBILITE (RUE BARTHOU / DE REVOL)	1 502 775,94	615 336,58	615 336,58
<b>TERRITOIRE D'ENERGIE / ADEME</b>	FONDS CHALEUR (Géothermie Power-Road)		79 242,00	79 242,00

#### DOSSIERS DEPOSES EN ATTENTE DE REPONSE

FNAP : fouilles archéologiques Révol  
 FEDER LA FRICHE : 180 000 € (information reçue)  
 ANS : 2ème Tranche Salle Palas  
 AGENCE DE L'EAU : Rue Barthou : 120 000 € (information reçue) + Friche

**Les opérations principales prévues en 2024 :***(hors dépenses récurrentes incompressibles qui permettent d'assurer le fonctionnement de la collectivité) :***Vivre ensemble, cadre de vie**

Budget participatif	50 000 €
Programme aires de jeux	15 000 €
Aménagements du cadre de vie	119 000 €
Programme annuel de voirie	300 000 €
Participation vélo-route Soeix	30 000 €

**Accessibilité**

Travaux de mises aux normes	20 000 €
Centre administratif	312 000 €

**Bâtiments**

Aménagements Hôtel de Ville	60 000 €
2 <sup>ème</sup> tranche toiture Hôtel de Ville	124 000 €
Rénovation logement école Navarrot	22 000 €
Travaux gîte de Soeix	46 000 €

**Économies d'énergie**

Travaux économies d'énergie Hôtel de Ville	60 000 €
Rénovation énergétique Espace vie sociale	32 000 €
Rénovation énergétique tribunal	73 000 €
Éclairage du stade	80 000 €
Programme d'économies d'énergie éclairage public	69 500 €

**Sport**

Réhabilitation de la salle Palas	2 560 000 €
----------------------------------	-------------

**Écoles**

Amélioration cantine de l'école Navarrot	42 000 €
Menuiseries de l'école St-Cricq	132 000 €

**Revitalisation du centre-ville**

Opération façades	50 000 €
OPAH-RU	50 000 €
Travaux « la friche »	2 701 000 €

**Les opérations principales prévues en 2025 :***(hors dépenses récurrentes incompressibles qui permettent d'assurer le fonctionnement de la collectivité) :***Vivre ensemble, cadre de vie**

Budget participatif	50 000 €
Programme aires de jeux	15 000 €
Aménagements du cadre de vie	100 000 €
Programme annuel de voirie	300 000 €
Réfection rue d'Aspe	300 000 €
Mise aux normes des ponts	100 000 €

**Accessibilité**

Travaux de mises aux normes	20 000 €
-----------------------------	----------

**Économies d'énergie**

Éclairage du stade	80 000 €
Programme d'économies d'énergie éclairage public	54 500 €
Hôtel de Ville (décret tertiaire/géothermie)	510 000 €
Éclairage Scohy	45 000 €

**Écoles**

Menuiseries de l'école St-Cricq	122 000 €
---------------------------------	-----------

**Sport, culture**

Reprise toit terrasse salle Scohy	42 000 €
Réfection grillages intérieurs Tennis	16 000 €
Réfection toiture église de St-Pée	66 000 €
Étude faisabilité terrain de foot synthétique	30 000 €

**Revitalisation du centre-ville**

Opération façades	50 000 €
OPAH-RU	50 000 €
Travaux « la friche » (solde)	212 000 €

Il convient de préciser à ce stade du mandat que de nouveaux investissements non prévus au PPI deviennent importants à réaliser soit du fait de l'usure et de la détérioration d'équipements, soit d'opportunités nouvelles, vectrices de développement et de modernisation des installations municipales : une **nouvelle piste d'athlétisme** et un **nouveau terrain synthétique de football** à la plaine des sports de St-Pée. L'année 2025 sera donc consacrée à la réalisation d'études pré-opérationnelles visant à estimer les impacts, les coûts de réalisation et les hypothèses de financements pour envisager, le cas échéant, de déposer des demandes de subventions début 2026.

**Les opérations principales prévues en 2026 :**

*(hors dépenses récurrentes incompressibles qui permettent d'assurer le fonctionnement de la collectivité) :*

**Vivre ensemble, cadre de vie**

Budget participatif	50 000 €
Programme aires de jeux	15 000 €
Aménagements du cadre de vie	75 000 €
Programme annuel de voirie	300 000 €
Mise aux normes des ponts	100 000 €

**Accessibilité**

Travaux de mises aux normes	20 000 €
-----------------------------	----------

**Bâtiments & Économies d'énergie**

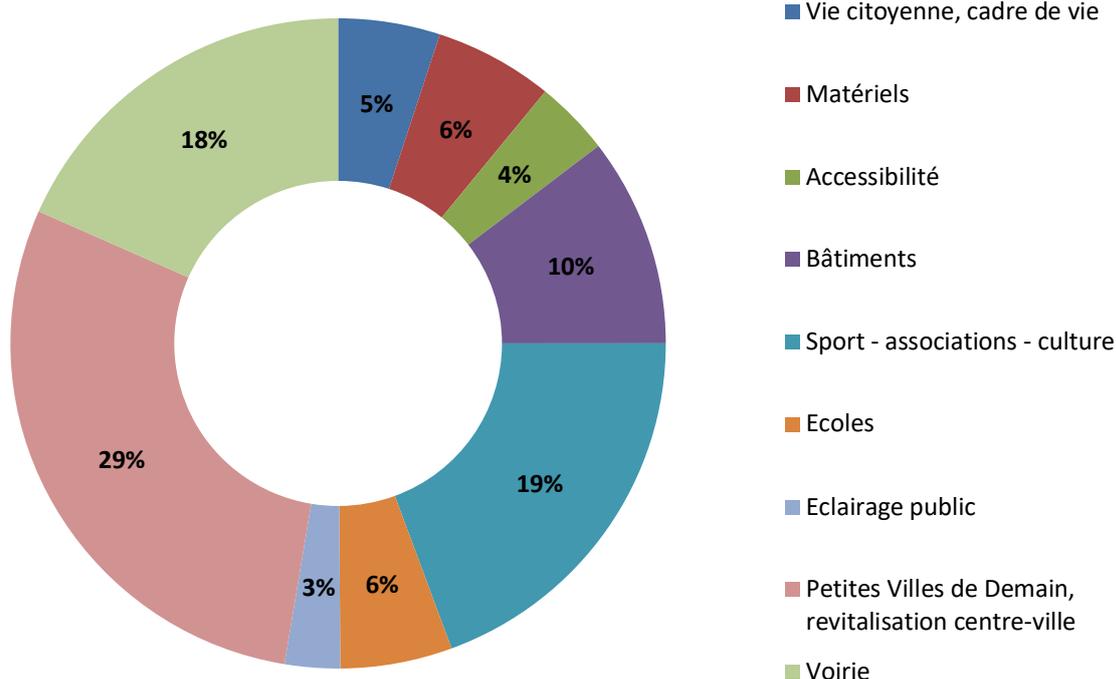
Travaux d'entretien	80 000 €
Rénovation énergétique écoles	500 000 €
Préau maternelle école St-Cricq	40 000 €

**Sport, culture**

Réfection sol fronton	115 000 €
Réfection grillages intérieurs Tennis	34 000 €
Réfection toiture Cathédrale	180 000 €
Réfection vitraux Cathédrale	165 000 €
Terrain synthétique de foot	1 300 000 €

**Revitalisation du centre-ville**

Opération façades	50 000 €
OPAH-RU	50 000 €
Aménagements de rues	500 000 €



## 2. Les épargnes prévisionnelles

	2023	2024	2025	2026
Épargne de gestion	2 885 985	2 195 904	2 154 709	2 033 000
Épargne brute	2 631 305	1 855 904	1 794 709	1 675 000
Épargne nette	1 085 497	290 904	230 668	270 000

## 3. La capacité de désendettement prévisionnelle

L'objectif affiché en début de mandat était de ne pas dépasser un ratio de désendettement au-delà de 10 années. Selon nos prévisions, confirmation cette année encore que l'objectif pourra être respecté.

Ratios de solvabilité prévisionnels :

2023	2024	2025	2026
4.92	6.65	7.51	8.36

## 4. La dette prévisionnelle

2023	2024	2025	2026
2 700 000	2 400 000	1 200 000	1 935 000

Par cette politique d'investissement dynamique au service de la revitalisation et de la modernisation des équipements, la dette de la Commune n'excéderait pas 14.9 M€ au terme du mandat, comme annoncé en 2020. Elle s'établirait autour de 13.4 M€ fin 2025 et à 14 M€ fin 2026.

## VI. Le budget annexe de l'eau potable

### FONCTIONNEMENT

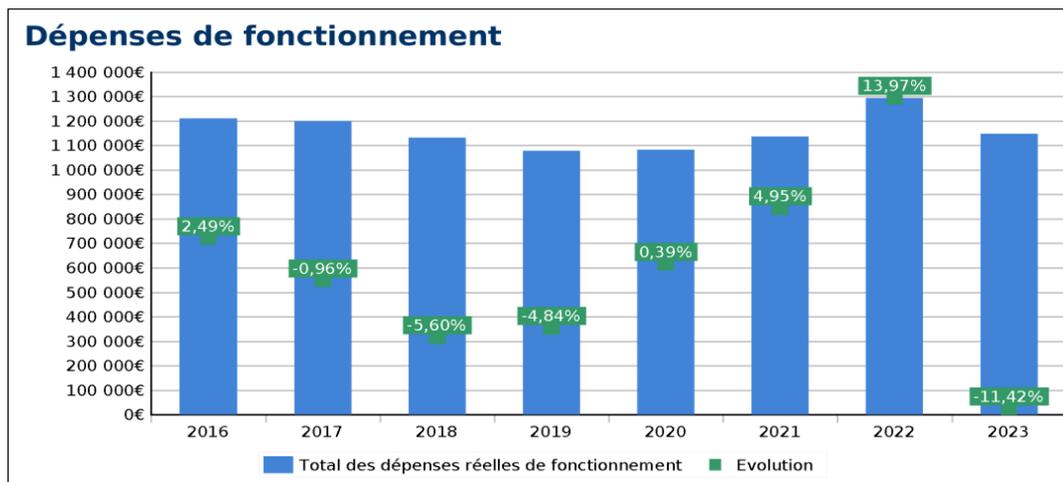
#### 1 – Les dépenses

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution de 11,42% par rapport à 2022.

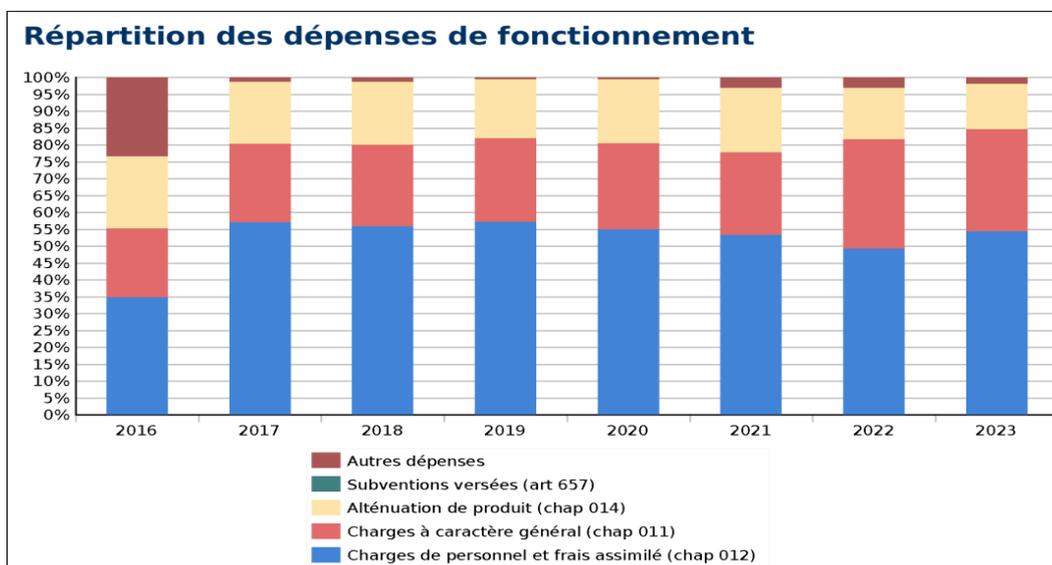
Pour rappel, ces dépenses sont constituées :

- de dépenses à caractère général, englobant notamment la redevance pour prélèvement reversée à Adour Garonne (- 40% par rapport à 2022 étant précisé que des régularisations demandées par Adour Garonne avaient été réalisées sur cet exercice) et les fluides qui enregistrent une légère baisse (- 6,03%) après avoir connu une forte hausse en 2022 (+ 165,64%),
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversé au budget principal (- 5,13%),
- des intérêts de la dette (+ 82,82%),
- du reversement de la taxe pollution prélevée auprès des abonnés et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau,
- les provisions pour risques et charges.

Pour 2024, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 5,67%.



#### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

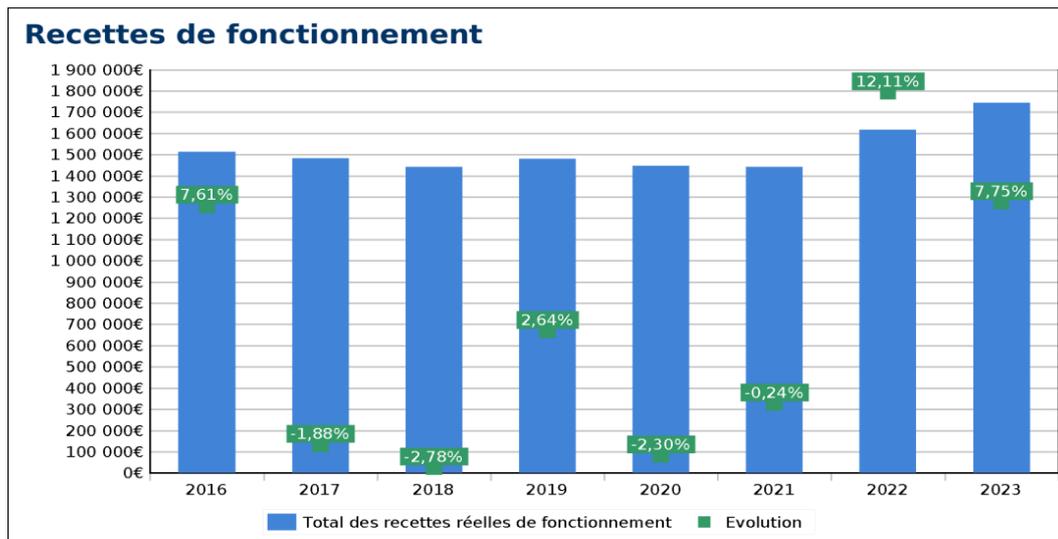


## 2 – Les recettes

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- des ventes d'eau aux abonnés,
- des ventes en gros aux communes et aux syndicats,
- de la redevance fixe facturée aux abonnés,
- de la facturation de la taxe pollution reversée à l'agence de l'eau,
- de la facturation de travaux divers,
- du reversement par le budget de l'assainissement d'une participation au titre du personnel intervenant sur les deux services,

Les recettes réelles ont augmenté en 2023 par rapport à 2022 (+ 7,75%).



## Prix du mètre cube d'eau potable

Le prix du mètre cube d'eau facturé à l'abonné s'est élevé à :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0,84	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,94	1,00	1,40

Ce prix s'entend hors T.V.A (5,50 %), hors taxe pollution (0,33 €/m<sup>3</sup> en 2023) et hors taxe prélèvement sur les ressources (0,072 €/m<sup>3</sup> en 2023). En 2024, les taux de ces taxes n'évoluent pas.

La part fixe facturée à l'abonné s'est élevée à :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
36	36	36	36	36	36	36	36	36

## 3 – Le résultat 2023

Le résultat cumulé de la section d'exploitation dégagé en 2023 est excédentaire à hauteur de 363 159,18 €. Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 323 651,38 €. Les R.A.R présentent un déficit de 524 431,03 €. Le besoin de financement de la section d'investissement dégagé, soit 200 779,65 €, est couvert par l'excédent de fonctionnement.

## 4 – Le personnel

Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires prévoit que celui-ci présente désormais les éléments d'information suivants : l'évolution des dépenses du chapitre 012, l'évolution des effectifs, l'état des lieux des N.B.I, des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés, du temps de travail appliqué au sein de la commune.

### 4-1 – Durée effective du temps de travail 2023

Nombre d'agents en E.T.P au 31/12/2023	<b>9</b>
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	<b>35</b>
Jours ouvrés annuels en 2023	<b>251</b>
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	<b>25</b>
Nombre de jours accordés pour sujétions particulières	<b>4</b>
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	<b>251</b>

### 4-2 – Effectif 2023 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
<b>Technique</b>	1	2	6	9	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

### 4-3 – Salaires bruts 2023 par catégorie de personnel

STATUT	Salaires bruts 2023 (hors charges patronales)	Répartition
<b>Titulaires</b>	304 110.27 €	100%
<b>Contractuels</b>	0 €	0%
<b>TOTAL</b>	<b>304 110.27€</b>	<b>100.00 %</b>

#### 4-4 – Masse salariale 2023 par catégorie de personnel

ELEMENTS DE REMUNERATION	Masse salariale 2023	Répartition
Traitements indiciaires	252 558.39 €	56.51 %
Régime indemnitaire	37 879.39 €	8.46 %
N.B.I	3 771.20 €	0.83 %
Heures supplémentaires	51.21 €	0.01 %
Autres éléments de rémunération (S.F.T, G.I.P.A, astreintes...)	8 614.08 €	1.93 %
Participation employeur prévoyance et santé	1236 €	0.27 %
Chèques déjeuners	7 440 €	1.72 %
Médecine du travail	1 404.50 €	0.31 %
Formation	2382.33 €	0.53 %
Charges patronales	131 603.92 €	29.43 %
<b>TOTAL 1</b>	<b>446 941.02 €</b>	<b>100.00 %</b>
Rémunérations des contractuels	0 €	0 %
Autres éléments de rémunération (S.F.T, G.I.P.A, astreintes, I.F.S.E...)	0 €	0 %
Chèques déjeuners	0 €	0 %
Charges patronales	0 €	0 %
<b>TOTAL 2</b>	<b>0 €</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>446 941.02 €</b>	

#### 4-5 – La structure des effectifs

	2023	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	9	90,00 %
Agents non titulaires permanents	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>100,00 %</b>

Pour 2024 et 2025, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2024	2025
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	10	9
Agents non titulaires permanents	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

## 5 – Les épargnes

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes fonctionnement	1 512 244	1 483 739	1 442 501	1 480 623	1 446 628	1 443 113	1 617 918	1 736 688
Dépenses fonctionnement	1 211 691	1 200 004	1 112 066	1 070 089	1 081 083	1 133 864	1 283 591	1 143 019
<b>Epargne de gestion</b>	334 123	318 260	366 015	450 644	403 789	343 672	373 627	667 201
<b>Epargne brute</b>	300 554	283 734	330 435	410 534	365 546	309 249	334 327	593 669
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	19,87 %	19,12 %	22,91 %	27,73 %	25,27 %	21,43 %	20,66 %	34,18 %
<b>Epargne nette</b>	181 864	157 679	198 126	264 726	212 616	149 248	136 590	356 703

## INVESTISSEMENT

L'élaboration du schéma directeur d'adduction d'eau potable mutualisé, réalisé en 2019, a fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux pour un montant global estimé alors à 6,5 millions d'euros sur 15 ans, et notamment le remplacement en priorité des canalisations vétustes d'adduction (réseau source du Lourtau / bache du Bager puis bache / réservoir de Soeix), ainsi que la suppression des fuites pour améliorer le rendement du réseau de distribution. Ces travaux ont débuté en 2019.

L'opération de remplacement de la canalisation reliant la source de L'Ourteau à la bache du Bager et desservant la ville d'Oloron, ainsi que 4 communes et 3 syndicats riverains, est en cours. Des études environnementales complémentaires peuvent encore être demandées par les services de l'État. Par ailleurs, la désignation d'un écologue sera certainement nécessaire. Ces études et la désignation d'un écologue pourront engendrer une inscription de crédits supplémentaires au budget 2024. Cette opération faisant l'objet d'une AP/CP, une révision du montant de l'enveloppe pourrait en conséquence être proposée lors du vote du budget.

Les travaux sur cette canalisation seront suivis par le remplacement de la canalisation reliant la bache du Bager au réservoir de Soeix pour un coût estimé à 4.000.000 € HT. Ceux-ci pourront être réalisés par tranche à compter de 2025 ainsi que la poursuite d'un programme d'actions pour suppression des fuites sur le réseau de distribution.

Il est à noter qu'aucun emprunt a été réalisé en 2023.

En 2024, un emprunt estimé à 1 650 000 € devra être réalisé pour équilibrer la section d'investissement. Le ratio de désendettement est estimé à 7,9.

A compter de 2025, la programmation par tranche des travaux de remplacement de la canalisation reliant la bache du Bager au réservoir de Soeix et l'arrivée au terme de deux emprunts fin 2025 et d'un emprunt fin 2026 permettront une poursuite progressive des investissements. Ainsi, les ratios de désendettement peuvent être estimés à 8,9 pour 2025 et 9 pour 2026, sans augmentation du tarif de l'eau.

Enfin, il est rappelé que le transfert de la compétence Eau à la Communauté de communes est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## PROSPECTIVE

OPERATIONS	2024	2025	2026
Étude nappe puits 2	3 500 €		
Révision périmètre de protection Lourtau	25 000 €		
Canalisation Lourtau	1 686 796 €		
Réhabilitation Rue Charles et Henri Moureu	120 000 €		
Réhabilitation Rue Balaitous	60 000 €		
Réhabilitation surpresseur Moulia	20 000 €		
Travaux divers (réseau de distribution)	135 000 €		90 000 €
Matériels et équipements divers	4 300 €		10 000 €
1 <sup>ère</sup> tranche canalisation Bâche Bager à Réservoir Soeix		400 000 €	
2 <sup>ème</sup> tranche canalisation Bâche Bager à Réservoir Soeix			400 000 €
<b>EMPRUNTS</b>	<b>1 650 000 €</b>	<b>225 000 €</b>	<b>295 000 €</b>
<b>RATIOS DE DESENDETTEMENT</b>	<b>7,9</b>	<b>8,9</b>	<b>9,0</b>

## LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la dette s'élève à 2 582 693,00 €, répartie entre différents établissements bancaires, à savoir :

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	551 142 €	4	21,34 %
CAISSE DES DEPÔTS	458 250 €	1	17,74 %
CREDIT MUTUEL	194 605 €	1	7,53 %
CREDIT AGRICOLE	20 296 €	1	0,79 %
AGENCE FRANCE LOCALE	1 140 000 €	2	44,14 %
ADOUR GARONNE	218 400 €	1	8,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 582 693 €</b>	<b>10</b>	<b>100,00 %</b>

Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 1 909 542 €
- Taux variable : 214 901 €
- Livret A : 458 250 €

Le ratio de désendettement en 2023 est de 4,4.

## VII. Le budget annexe de l'assainissement

### FONCTIONNEMENT

#### 1 – Les dépenses

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport à l'exercice 2022 (+ 4,19%).

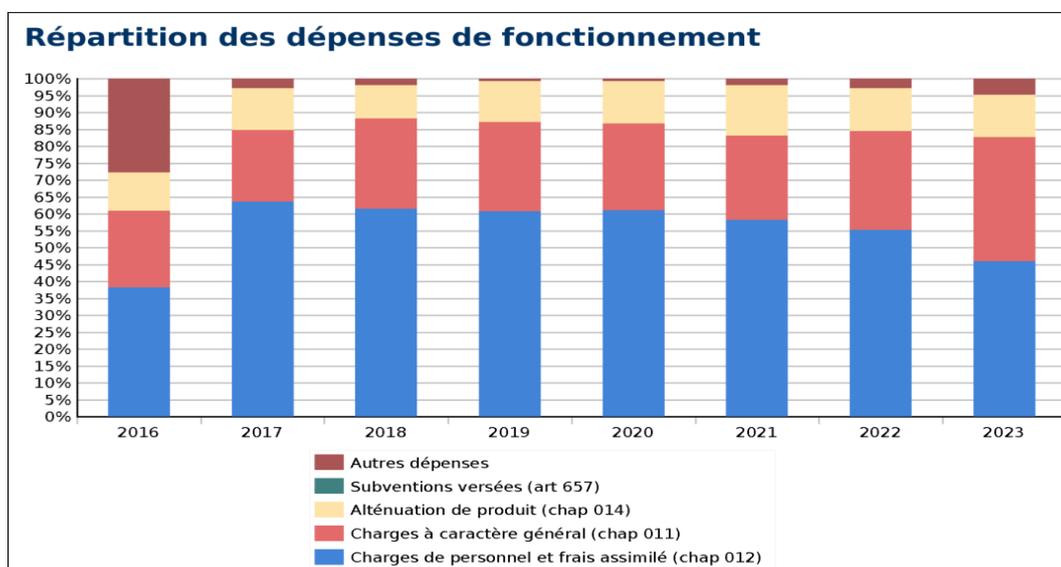
Pour rappel, les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- de dépenses à caractère général et notamment les fluides (+ 93 %), le carburant (+ 22 %), les prestations de service,
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversé au budget principal et au budget annexe de l'eau (- 15,9 %),
- des intérêts de la dette (+ 91,95 %),
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau,
- les provisions pour risques et charges.

Pour 2024, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 4,29 %.



#### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

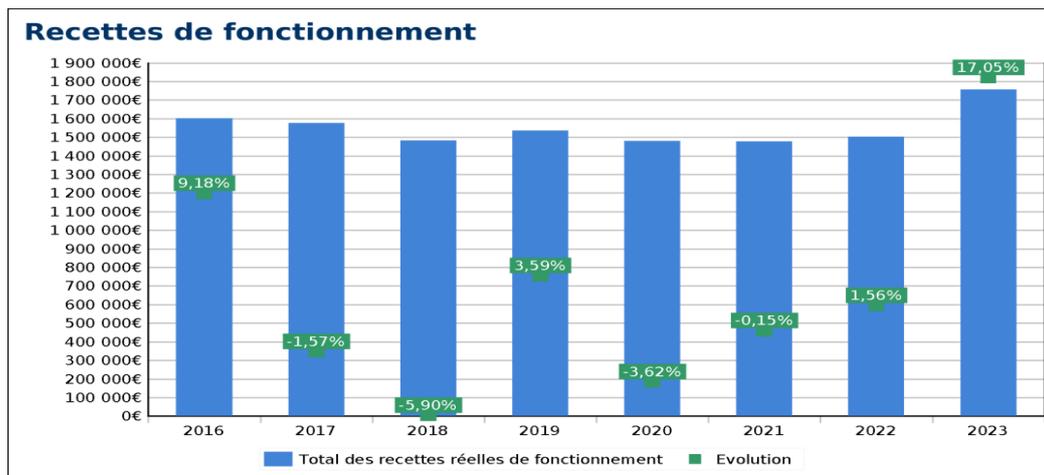


## 2 – Les recettes

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- de la redevance payée par les abonnés (parts variables et fixes),
- de la taxe de raccordement (F.P.A.C),
- de la redevance pour modernisation des réseaux reversée à l'agence de l'eau,
- de la facturation de travaux divers,
- des primes d'épuration reversée par l'Agence de l'eau,
- de la contribution Lindt (dans le cadre de la convention de rejet, l'industriel paie au réel de la pollution transférée à la station d'épuration).

Les recettes réelles ont augmenté en 2023 (+ 17 %).



## Prix du mètre cube d'eau assaini

Le prix du mètre cube d'eau assaini facturé à l'abonné s'est élevé à :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1,78	1,78	1,78	1,78	1,78	1,78	1,78	1,90	2,50

Ce prix s'entendant hors TVA (10%), et hors redevance de collecte reversée à l'agence de l'eau (0,25 €/m<sup>3</sup> en 2023). En 2024, la redevance collecte n'évolue pas.

La part fixe HT facturée à l'abonné s'est élevée à :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
-	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85

## 3 – Le résultat 2023

Le résultat cumulé de la section d'exploitation dégagé en 2023, après reprise du résultat déficitaire de 2022, est excédentaire à hauteur de 102 549,83 €.

Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 173 240,73 €. Les R.A.R présentent un déficit de 189 780,31 €. Le besoin de financement de la section d'investissement dégagé, soit 16 539,58 €, est couvert par l'excédent de fonctionnement.

## 4 – Le personnel

Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires prévoit que celui-ci présente désormais les éléments d'information suivants : l'évolution des dépenses du chapitre 012, l'évolution des effectifs, l'état des lieux des N.B.I, des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés, du temps de travail appliqué au sein de la commune.

### 4-1 – Durée effective du temps de travail 2023

Nombre d'agents en E.T.P au 31/12/2023	<b>7</b>
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	<b>35</b>
Jours ouvrés annuels en 2023	<b>251</b>
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	<b>25</b>
Nombre de jours annuels accordés pour sujétions particulières	<b>5</b>
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	<b>251</b>

### 4-2 – Effectif au 31 décembre 2023 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
<b>Technique</b>	1	0	5	6	1	7
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

### 4-3 – Salaires bruts 2023 par catégorie de personnel

STATUTS	Salaires bruts 2023 (hors charges patronales)	Répartition
<b>Titulaires</b>	165 721.08€	77.60%
<b>Contractuels</b>	47 847.28 €	22.40%
<b>TOTAL</b>	<b>213 568.36 €</b>	<b>100.00%</b>

#### 4-4 – Masse salariale 2023 par catégorie de personnel

Eléments de rémunération	Masse salariale 2023	Répartition
Traitements indiciaires	139 045.13 €	57.10 %
Régime indemnitaire	20 791.35 €	8.54 %
N.B.I	872.24 €	0.36 %
Heures supplémentaires	0 €	0 %
Autres éléments de rémunération (S.F.T, G.I.P.A, astreintes, indem comp C.S.G...)	4 452.36 €	1.83 %
Participation employeur prévoyance et santé	560 €	0.22 %
Chèques déjeuners	1 920 €	0.79 %
Médecine du travail	1 535 €	0.63 %
Formation	2 417.48 €	0.99 %
Charges patronales	71 956.15 €	29.54 %
<b>TOTAL 1</b>	<b>243 549.71 €</b>	<b>100.00 %</b>
Apprentis	47 847.28 €	62.96 %
Contractuels	6 328.47 €	8.33 %
Autres éléments de rémunération (S.F.T, G.I.P.A, astreintes, C.P, I.F.S.E...)	304 €	0.40 %
Participation employeur prévoyance et santé	960 €	1.26 %
Charges patronales	20 555.66 €	27.05 %
<b>TOTAL 2</b>	<b>75 995.41 €</b>	<b>100.00 %</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>319 545.12 €</b>	

#### 4-5 – La structure des effectifs

	2023	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	6	85.72%
Agents non titulaires permanents	1	14.28%
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

Pour 2024 et 2025, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2024	2025
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	7	9
Agents non titulaires permanents	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>9</b>

## 5 – Les épargnes

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes fonctionnement	1 601 785	1 576 599	1 483 566	1 536 825	1 481 220	1 479 003	1 502 017	1 758 092
Dépenses de fonctionnement	1 101 398	1 115 669	1 057 219	1 078 309	1 034 305	953 352	1 128 852	1 169 064
<b>Epargne de gestion</b>	567 262	522 478	477 896	503 960	489 523	564 533	414 499	672 432
<b>Epargne brute</b>	500 386	460 930	426 347	458 516	446 915	525 651	373 165	589 028
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	31,24 %	29,24 %	28,74 %	39,84 %	30,17 %	35,54 %	24,84 %	33,50 %
<b>Epargne nette</b>	215 713	170 821	130 764	146 025	96 879	170 748	- 965,37	173 403

## INVESTISSEMENTS

Le Schéma directeur de l'assainissement réalisé en 2018 proposait un plan d'investissement estimé alors à 9 millions d'euros sur 15 ans. Il prenait en compte la suppression des arrivées d'eau claires parasites, la mise en séparatif et l'optimisation des équipements (station, déversoirs, pompes de relevage, etc.).

Des travaux sont réalisés régulièrement depuis 2019 pour mettre le réseau en conformité comme préconisé par le schéma directeur ; cela est le cas des rues d'Aspe, Camou, Sadi-Carnot, Gaston de Foix, Edouard Herriot, etc.

Par ailleurs, la régie doit renouveler son autorisation de rejet et proposer des solutions pour résoudre les non-conformités règlementaires (dépassement du nombre de jours de déversement selon débit de référence). Pour cela, un point sur l'avancement du schéma et sa réactualisation a été demandé par l'administration chargée de la police de l'eau.

Cette actualisation est en cours de finalisation et devra faire l'objet de la validation en Conseil municipal d'un nouveau programme pluriannuel de travaux.

Une étude sur la mise en place d'un système en autoconsommation de la station d'épuration est en cours. Elle nécessitera une mission de maîtrise d'œuvre pour la couverture de la compostière et l'intégration de panneaux photovoltaïques.

Le travail réalisé sur les dépenses de fonctionnement et l'augmentation du tarif de l'eau assainie opérée en 2023 a permis d'améliorer la capacité de financement du service de l'assainissement. Il est à noter qu'aucun emprunt a été réalisé en 2023.

Ainsi, les programmes d'investissement peuvent reprendre dès cette année comme prévu à hauteur de 800.000 € par an. En 2024, un emprunt estimé à 695.000 € devra être réalisé pour équilibrer la section d'investissement. Les ratios de désendettement ainsi dégagés sont actuellement estimés à 7,2 pour 2024, 8 pour 2025 et 9,1 pour 2026, sans augmentation du tarif de l'eau assainie, étant précisé que deux emprunts arrivent à terme fin 2025 et un emprunt fin 2026.

Enfin, il est rappelé que le transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de communes est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## PROSPECTIVE

OPERATIONS	2024	2025	2026
Audit énergétique	2 500 €		
Mise en séparatif EU/EP rue Léon Jouhaux	47 000 €		
Collecte séparative Foix/Jaurès	25 000 €		
Réfection EU Av Georges Messier	95 000 €		
Aménagement aire de compostage (autoconsommation)	230 000 €		
Centrifugeuse	53 000 €		
STEP Dégrillage By-pass	70 000 €		
Mise en séparatif EU/EP Av. de Lasseube	200 000 €	300 000 €	
Modernisation postes de refoulement	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Travaux divers et extension réseau	70 000 €	150 000 €	70 000 €
Matériels et équipements divers	18 600 €	15 000 €	15 000 €
Mise en conformité STEP et déversoirs d'orages		250 000 €	
Recyclage EP au CTM		30 000 €	
Rénovation réseau EU (suppression arrivée eaux parasites)		40 000 €	700 000 €
<b>EMPRUNTS</b>	695 000 €	675 000 €	675 000 €
<b>RATIOS DE DESENDETTEMENT</b>	7,2	8,0	9,1

## LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la dette s'élève à 3 119 212 €, répartie entre différents établissements bancaires, savoir :

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	640 178 €	4	20,52 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	330 000 €	1	10,58 %
CREDIT AGRICOLE	189 124 €	1	6,06 %
CREDIT MUTUEL	31 243 €	1	1,00 %
DEXIA CL	26 667 €	1	0,86 %
AGENCE FRANCE LOCALE	1 902 000 €	5	60,98 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 119 212 €</b>	<b>13</b>	<b>100,00 %</b>

Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 2 149 034 €
- Taux variable : 462 200 €
- Livret A : 283 977 €
- Barrière : 224 000 €

Le ratio de désendettement en 2023 est de 5,3.